

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 8 mai 2019 à 9 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 02/05/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 9 : CHOISNEL Nicolas- BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline – LUSSAGNET Christian - SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 5 : FAGET Marie-Claire, FUCHS Aurélie, PRETI Frédéric, ROIRAND Jérôme SALAFRANQUE Philippe

Absent(s) 1 : BICHON Jérôme ,

Pouvoir(s) 3 ROIRAND Jérôme procuration donnée à TRONGUET Christine
FUCHS Aurélie procuration donnée à LUSSAGNET Christian
PRETI Frédéric procuration donnée à CHOISNEL Nicolas

Madame Christine Tronguet est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales
- Travaux en cours, projets, devis,
- Présentation du compteur communiquant Gazpar (suivant disponibilité du conseiller),
- Délibération tarifs piscine municipale 2019,
- Délibération décision modificative du budget,
- Rencontre des communes aux noms burlesques à Ballots,
- Divers.

22-2019 DECISION MODIFICATIVE N° 1 (virement de crédits)

Nomenclature : Finances locales : 7.1 décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Le Percepteur indiquant que sur l'article comptable 6574, toutes les subventions aux associations de droit privé doivent être listées nominativement et ne doit pas comporter de ligne « divers » ce qui nécessite une décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- D'approuver la décision modificative suivante :

- Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement, chapitre 022 « Dépenses imprévues» pour + 2 490 €

- Diminution des crédits en dépenses de fonctionnement à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » pour – 2 490 €

Les tarifs de la piscine municipale seront délibérés lors du prochain conseil municipal

DIVERS

- Présentation du compteur communiquant Gazpar en début de séance du Conseil Municipal par Monsieur Allemand
- Inauguration de l'Eglise du Bourg : samedi 18 mai à 11h
- Visite du site de Peyroutet : mercredi 22 mai à 14h
- Organisation de la rencontre des communes aux noms burlesques à Ballots les 6 et 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 10 h 50.